lesc Jo

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°9
16 Avril 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES DU RHONE, HAUTE CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel . MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) XXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 966074 V

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Les toutes premières taches issues des très rares contaminations de la mi-Mars peuvent être actuellement visibles sur poiriers .Les sorties de Tavelures risquent d'être plus nombreuses au cours de la quinzaine à venir surtout en vergers très contaminés et non protégés au cours des pluies des 20-22 et 28-29 Mars .

Dans ces situations les prochaines pluies pourront provoquer des contaminations secondaires venant s'ajouter aux contaminations primaires possibles jusqu'en Mai-Juin .

En conséquence, la protection de tous les vergers de poiriers et pommiers devra être renouvelée si elle n'est plus suffisante : traitement appliqué depuis plus d'une semaine ou ayant reçu plus de 20 à 25 mm de pluie (cumulée ou en une seule fois).

La période pluvieuse actuelle permet les premières contaminations graves dans la plupart des situations en vergers mal ou plus du tout protégés . Dans ces cas on traitera si possible même sous la pluie si celle-ci persiste .

MONILIA SUR CERISIERS - Maintenir la protection jusqu'à la chute des pétales (stade H) si le temps demeure très humide .

SEPTORIOSE DU POIRIER - Dès l'apparition des premières taches sur les variétés sensibles, on appliquera un des produits valables contre les Tavelures .

PUCERONS - Continuer la surveillance pour intervenir dès l'apparition des premiers foyers de pucerons mauves sur poiriers et pucerons cendrés sur pommiers .Tous deux peuvent commencer à déformer les feuilles .

ENTOMOSPORIOSE SUR COINGS - Dès l'apparition des premières taches, une protection à l'aide de l'un des produits valables pour les Tavelures devra être effectuée et renouvelée en fonction des pluies .

PSYLLE DU POIRIER - L'évolution étant plus lente que prévu ,attendre un Bulletin ultérieur pour intervenir .Tout traitement spécifique est actuellement inutile .

ACARIEN ROUGE (P. ulmi) - Les éclosions ont commencé depuis une douzaine de jours .Une intervention sur pêchers est à envisager,si nécessaire,lorsque la moitié environ des oeufs auront éclos, soit vers le 20 Avril en situations précoces (région d'Avignon) .

Sur pommiers très infestés, outre l'emploi de produits mixtes (Oïdium-Acariens) déjà signalés, une intervention spécifique est à prévoir juste après la floraison .

Pour ces traitements spécifiques, on utilisera un acaricide valable sur les jeunes larves et les oeufs restant à éclore tel l'amitraze (Maïtac, Tudy) ou le tétrasul (Animert) .Ces deux produits sont non dangereux pour les abeilles .L'amitraze sera employé sur poiriers mais uniquement si la présence d'acariens le justifie .

CAPNODE - Les larves de ce ravageur rongent le collet ou les racines des arbres fruitiers à noyau surtout en sol non irrigué .Dans les vergers où leurs dégâts ont été observés, on traitera dès que possible le sol entourant le collet avec un produit en granulés tel que : chlorméphos (Dotan), Chlorpyriphos (Dursban), éthoprophos (Mocap), fonofos (Dyfonate), lindane (nombreuses spécialités), parathion éthyl (nombreuses spécialités), phoxime (Agridine, Volaton), trichloronate (Phytosol) .

NOCTUELLES DEFOLIATRICES - Leur présence est parfois observée, notamment en vergers de pommiers de la basse vallée du Rhône et de la Durance .Dans ce cas on emploiera de préférence un produit également valable contre les pucerons comme acéphate (Orthène) à 75 g de M.A./hl ou méthomyl poudre mouillable (Lannate) à 100 g de M.A./hl .

HYPONOMEUTES - Sur amandiers entre autres leur pullulation peut détruire une grande partie du feuillage . Donc si la présence de leurs chenilles est observée on effectuera une intervention dès que celles-ci tisseront les premiers fils de soie et si leur nombre le justifie .Utiliser de préférence le bacillus thuringiensis (Dipel ou Bactospéine) ou si l'attaque est très forte dichlorvos (nombreuses spécialités), mévinphos (nombreuses spécialités) ou phosalone (Azofène, Zolone) .Ces deux derniers sont également valables contre les pucerons .

...P.60

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" . Directeur-Gérant P. Journet - CPPAP N° 478 AD

LISTE DES PESTICIDES NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES -

Cette liste concerne les produits dont le caractère "non dangereux pour les abeilles" a été reconnu officiellement par le Ministère de l'Agriculture .Mais l'inocuité de ces produits vis à vis des insectes pollinisateurs n'est pas absolue, et leur application aux heures chaudes de la journée,surtout en traitement à bas volume/hectare, doit être évitée .

- amitraze (I, A) : Maïtac 20, Tudy .
- binapacryl (A, F) : Ambox .
- bromophos-méthyl (I) : Nexion, Rhodianex .
- bromopropylate (.) : Néoron .
- chinométhionate (A, F) : Morestan .
- cyhexatin (A) : Mitacid, Plictran .
- dialiphos (I) : Torak .
- dicofol (A) : nombreuses spécialités .
- diéthion (I, A) : Rhodocide .
- diflubenzuron (I) : Dimilin .
- endosulfan (I) : nombreuses spécialités .
- fenbutatin oxyde (A) : Torque .
- phosalone (I, A) : Azofène, Zolone .
- pirimicarbe (I) : Pirimor .
- polychlorocamphane (I) : Sopraphène .
- pyrazophos (F) : Afugan .
- pyréthrines synergisées (I) : Fogox .
- roténone (I) : Cubérol .
- tétradifon (A) : n'est plus commercialisé qu'en association .
- tétrasul (A) : Animert V 101 .
- toxaphène (I) : Phénoryl .

(I = insecticide, A = acaricide, F = fongicide) .

ATTENTION - De nombreuses spécialités commerciales sont des associations de plusieurs matières actives . Il ne suffit pas qu'un ou plusieurs des composants soient sur la liste ci-dessus, mais il faut que tous y soient pour que la spécialité soit non dangereuse pour les abeilles .

VIGNE

EXCORIOSE - Effectuer le premier traitement (stade "pointes vertes") ou le deuxième traitement (3 feuilles étalées) suivant la précocité de la région et du cépage .

Utiliser de préférence éthylphosphite + folpel (Mikal) ou mancozèbe (Dithane, Sandozèbe) .

MESURES PREVENTIVES CONTRE LE MILDIOU - Il convient dès à présent de commencer à prendre les mesures permettant de diminuer les risques de contaminations primaires en :

- éliminant les causes favorisant le séjour de l'eau sur le sol .
- en supprimant, dès leur entrée en végétation, les sagattes oubliées, puis en procédant à un ébourgeonnage soigné .

MESURES PREVENTIVES CONTRE LE BLACK-ROT EN ARDECHE (région de Lablachère et Voguë) -

Enfouir les grappes restées sur le sol .Toutefois, on aura intérêt à intervenir préventivement dans ces zones dès l'étalement de la première feuille .Utiliser une des matières actives suivantes (en grammes de matière active/hl) : captafol 180 g (Difosan, Orthodifolatan), captane 175 g (nombreuses spécialités), cuivre 500 g, dichlofluanide 250 g (Euparène), folpel 175 g (nombreuses spécialités), mancozèbe 280 g (Dithane, Sandozèbe), manèbe 280 g (nombreuses spécialités), propinèbe 280 g (Antracol), zinèbe 250 g (nombreuses spécialités) .Les matières actives soulignées sont actives sur l'EXCORIOSE .

OIDIUM - Une première intervention est nécessaire dans les zones les plus précoces là où la 3ème feuille est étalée .Cette intervention sera faite de préférence à l'aide de soufre poudrage afin d'intervenir également sur les agents de l'ACARIOSE et de l'ERINOSE (débourrement languissant) .

On peut aussi intervenir avec : soufre mouillable, fénarimol (Rubigan 4), triadiméfon (Bayleton), les deux dernières matières actives étant systémiques et utilisables essentiellement jusqu'à la nouaison. Dans ces cas le rythme des traitements doit être plus soutenu (un traitement tous les 10 à 15 jours) qu'avec le soufre poudre pour lequel 3-4 interventions sont suffisantes dans l'année .Ce qui est intéressant les années à faible MILDIOU .

1ère au stade 3 feuilles .
2ème 15 jours après pour les cépages sensibles comme le Carignan .
3ème à la floraison .
4ème après la nouaison et avant l'arrêt de croissance des rameaux .

..../.

PYRALE - Dans les vignobles attaqués régulièrement (Nord Vaucluse, Var) on interviendra dès l'entrée en activité des jeunes larves c'est-à-dire à partir des premières feuilles étalées (stades E à F). Le traitement est à renouveler 15 jours après .

Matières actives utilisables (en grammes/hl) : décaméthrine 0,75g (Décis), dichlorvos 125 g (nombreuses spécialités), fenvalérate 10 g (Sumicidin), méthamidophos 60 g (Tamaron, Orthotox), méthomyl 50g (Lannate), parathion-méthyl 60 g (nombreuses spécialités), perméthrine 7,5 g (Ambush, Perthrine), fénitrothion + trichlorfon (Dicontal fort), parathion méthyl + dicofol, méthomyl + fénizon (Sépiclar) .

ACARIENS : rouge, jaune, agents de l'Acariose et de l'Erinose, on interviendra à partir des premières feuilles étalées si 50 % des pousses sont habitées (ralentissement de la végétation à ne pas confondre avec d'autres maladies telles que Broussin ou Eutypiose) .

Les acariens rouges et jaunes sont justifiables d'un acaricide spécifique (en grammes de M.A./hl) tétrasul 40 g (Animert V 101), dicofol 50 g (nombreuses spécialités), tétradifon 16 g (Tédion), ainsi que des spécialités Kelthion et Tédion extra .

Les agents de l'Erinose et de l'Acariose peuvent être éliminés par des soufrages .

PERITELE GRIS - Des attaques importantes sont signalées dans le nord Vaucluse .Dans des cas semblables intervenir avec lindane 30 g/hl (nombreuses spécialités) .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

FRAISIER - Surveiller la présence éventuelle des acariens pour intervenir si nécessaire avec un acaricide spécifique parmi les suivants "non dangereux pour les abeilles" et autorisés sur cultures légumières :

- bromopropylate	37,5 g M.A./hl	Néoron jusqu'à 15 jours de la récolte .
- chinométhionate	12,5 g M.A./hl	Morestan .
- cyhexatin	30 g M.A./hl	Mitacid, Plictran jusqu'à 7 jours de la récolte .
- tétrasul	40 g M.A./hl	Animert jusqu'à 7 jours de la récolte
- dicofol + tétradifon	50 g + 16 g M.A./hl	Kelthion jusqu'à 15 jours de la récolte .

CLOPORTES - Ces insectes sont signalés dans quelques cultures où ils commettent parfois des dégâts .Dans ces cas des granulés à base de méthiocarbe (Mesurol antilimace) ou de métaldéhyde (nombreuse spécialités) ont fait preuve d'une certaine efficacité .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE
G. TOUZAA

P61